

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Portant autorisation d'occupation du domaine public

Le vendredi 21 Août 2026

Parc Saint Léger

Commune de POUQUES-LES-EAUX En agglomération,

**LE MAIRE DE LA VILLE DE POUQUES LES EAUX,**

**Vu** les articles L131-1 et L511-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

**Vu** l'arrêté du préfet de la Nièvre n° 2007-P-2817 en date du 21 mai 2007 portant réglementation des bruits de voisinage,

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** l'arrêté municipal AT 26-56, autorisant l'organisation des Pougestivales 2026,

**VU** la demande de Madame TISSIERR, gérante du Fouet Enchantée, sise 2430 avenue de Paris,

**Considérant** que pour le bon déroulement de ce concert, il y a lieu d'autoriser une dérogation concernant la sonorisation,

**ARRETE :**

**Article 1er :** Le Maire autorise, Madame Tissier, gérante « Du Fouet Enchanté », à organiser un concert dans le cadre des Pougestivales et à installer une buvette, des tables et des chaises au Parc Saint Léger **vendredi 21 Août 2026 de 18h à minuit.**

**Article 2 :** Le pétitionnaire est responsable, dans le droit commun, des incidents qui surviendraient au cours de la soirée sur son installation. La commune ne sera pas tenue pour responsable des accidents dont pourraient être victimes les participants. La commune ne sera pas tenue pour responsable d'éventuels dommages causés aux matériels et marchandises par suite d'évènements climatiques (tempête ou autres).

**Article 3 :** Le pétitionnaire s'engage à prendre toutes les dispositions quant à l'intensité des dispositifs sonores et la tranquillité du voisinage.

**Article 4 :** Madame le Maire de la Commune de Pougues-les-Eaux, le directeur des services techniques de la commune et la Police Municipale de Pougues-les-Eaux, sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté et dont ampliation sera remise à :

- Madame Tissier, gérante,
- Madame le Commandant de la Brigade Territoriale autonome de Marzy,
- Monsieur le Directeur Départemental du SDIS,
- SAMU, Hôpital PIERRE BERGOVOY, NEVERS.

Fait et arrêté à Pougues-les-Eaux, le 26 mars 2026

Le Premier Adjoint au Maire,

Gilles BERTRAND

